



CODE DE TRANSPARENCE OPC LABELLISÉS ISR

Février 2024

Crédit  Mutuel
Asset Management

SOMMAIRE

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	7
3. Données générales sur les fonds présentés dans ce Code de transparence	13
4. Processus de gestion	19
5. Contrôles ESG	26
6. Mesures d'impact et reporting ESG	28

*Un acteur engagé depuis
plus de 15 ans*



CODE

CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence vise à améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ayant obtenu le label ISR français, vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante.



1. **FONDS** CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Ce Code s'applique aux fonds suivants :

- les OPC ouverts au public labellisés ISR et leurs FCPE nourriciers labellisés
- la gamme d'épargne salariale Social Active labellisée ISR



FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

NOM DE L'OPC	ENCOURS M€ 31/12/2023	CLASSE D'ACTIFS	LABEL ISR
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE *	87	Actions Europe	OUI
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE *	49	Actions France	OUI
CM-AM AVENIR MONETAIRE *	568	Monétaire	OUI
CM-AM CASH ISR	10 886	Monétaire	OUI
CM-AM CONVERTIBLES EURO	110	Obligations internationales	OUI
CM-AM CONVICTIONS EURO	673	Actions Europe	OUI
CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE *	7	Actions Europe	OUI
CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE *	42	Actions France	OUI
CM-AM EPARGNE MONETAIRE *	232	Monétaire	OUI
CM-AM EURO EQUITIES	791	Actions Europe	OUI
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	113	Actions Europe	OUI
CM-AM EUROPE GROWTH	2 244	Actions Europe	OUI
CM-AM EUROPE VALUE	489	Actions Europe	OUI
CM-AM FERTILE ACTIONS EURO *	159	Actions Europe	OUI
CM-AM FERTILE ACTIONS FRANCE *	88	Actions France	OUI
CM-AM FERTILE MONETAIRE *	897	Monétaire	OUI
CM-AM FLEXIBLE EURO	328	Diversifié	OUI
CM-AM FRANCE	1 705	Actions France	OUI
CM-AM GLOBAL CITY ZEN	17	Actions internationales	OUI
CM-AM GLOBAL LEADERS	818	Actions internationales	OUI
CM-AM GLOBAL SELECTION SRI	30	Actions internationales	OUI
CM-AM HUMAN CARE	30	Actions Europe	OUI
CM-AM MONE ISR	365	Monétaire	OUI
CM-AM OBLI CORPO ISR	205	Obligations euro	OUI
CM-AM OBLIGATIONS ISR	113	Obligations euro	OUI
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A *	78	Actions Europe	OUI
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B *	33	Actions Europe	OUI
CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE *	54	Actions Europe	OUI
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A *	653	Monétaire	OUI
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B *	615	Monétaire	OUI
CM-AM PIERRE	79	Actions Europe	OUI
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	54	Actions Europe	OUI
CM-AM SELECTION USA SRI	349	Actions internationales	OUI
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	109	Actions Europe	OUI
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR**	486	Diversifié	OUI
CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	7	Actions Europe	OUI
CM-AM STRATEGIE EUROPE GROWTH*	1	Actions Europe	OUI
CM-AM STRATEGIE GLOBAL LEADERS *	13	Actions internationales	OUI

NOM DE L'OPC	ENCOURS M€ 31/12/2022	CLASSE D'ACTIFS	LABEL ISR
CM-AM SUSTAINABLE PLANET	240	Actions Europe	OUI
CM-AM USA SRI HEDGED	292	Actions internationales	OUI
COMA FONDS *	27	Monétaire	OUI
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE *	82	Diversifié	OUI
SCARA *	0,2	Monétaire	OUI
SOCIAL ACTIVE ACTIONS *	73	Actions Europe	OUI
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE *	46	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE *	30	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE *	379	Diversifié	OUI
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE *	94	Monétaire	OUI
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE *	2	Obligations euro	OUI
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS *	14	Obligations euro	OUI
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE *	393	Diversifié	OUI

(*) FCPE Fond Commun de Placement Entreprise / (**) FIVG Fond d'investissement à vocation générale / Les autres OPC sont tous des OPCVM

Lien vers les documents relatifs aux fonds :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

2. DONNÉES GÉNÉRALES

SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION



2.1

Donnez le nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code

Crédit Mutuel Asset Management

4 rue Gaillon - 75002 Paris

www.creditmutuel-am.eu

2.2

Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La philosophie d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management trouve son fondement et sa raison d'être au sein des valeurs portées par sa maison-mère Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Acteur engagé et socialement responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) dans le cadre d'une stratégie à long terme qui complète le plan de développement des entités du Groupe et contribue à améliorer leurs performances. La démarche RSM est axée autour de cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du Groupe.

Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre de ces cinq ambitions. L'investissement responsable en est la mise en application majeure dans le cadre de ses activités. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.

L'implication de Crédit Mutuel AM dans la démarche d'investissement responsable et ses diverses politiques sont présentées dans la rubrique « **Finance Responsable** » du site Internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/index.html>

2.3

Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La démarche d'investisseur responsable est formalisée à travers différentes politiques, disponibles sur le site.

Politique d'investissement responsable

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>

Politique climat

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

Politique de vote et d'engagement

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/politique-de-vote.html>

Politique RSE

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/politique-rse.html>

Politiques sectorielles

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/telechargements/pdf/politique-secteur-charbon.pdf>

2.4

Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison de politiques sectorielles.

https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique_Secteur_Charbon.pdf

L'engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses. En particulier, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés (Accord de Paris), comme expliqué dans la politique climat :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

La gestion des risques et opportunités liés au changement climatique est présentée dans le rapport article 29 :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/telechargements/pdf/article-29-cmam.pdf>

2.5

Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion?

L'activité Investissement Responsable de Crédit Mutuel AM est assurée :

- Par l'équipe Finance Responsable et Durable en charge de la politique d'investissement responsable, de la politique de vote et d'engagement, de la politique climat, de la rédaction et analyse des politiques sectorielles en collaboration avec la RSE, des publications légales, du suivi des labélisations des fonds et du suivi du modèle de sélection des émetteurs au travers d'études extra-financières pour l'ensemble des gestions,
- Par les gérants appartenant aux pôles de gestion actions, quantitative, taux, diversifiée ou épargne salariale en charge des investissements dans les OPC ISR au travers d'analyses extra-financières, financières ou économiques,
- Par la RSE qui participe aux politiques sectorielles en liaison avec la maison-mère,
- Par les contrôleurs de second niveau.

Un comité, composé de représentants de la Finance Responsable et Durable, de la Direction, de la RSE, des Gestions et de la Direction des risques se réunit trimestriellement pour assurer le suivi de la politique d'exclusion sectorielle.

Le comité de notation ESG sur l'évaluation finale des émetteurs à la suite de la contre-analyse de l'équipe Finance Responsable et Durable se tient hebdomadairement.

Participent également les services Marketing pour la gestion des informations sur le site et les supports d'information promotionnels et les services Reporting pour l'élaboration des documents commerciaux périodiques.

2.6

Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Le pôle Finance Responsable et Durable compte 9 analystes extra-financiers. Les gérants des OPC labellisés ISR issus des différents pôles de gestion sont au nombre de 20.

2.7

Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel AM s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis près de 20 ans.



2.8

Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2023, les encours labellisés ISR gérés par Crédit Mutuel Asset Management sont de **25,6 milliards d'euros**.

2.9

Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les OPC ISR labellisés représentent **33,7%** des encours de Crédit Mutuel Asset Management au 31 décembre 2023.



2.10

Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Liste des fonds ISR de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

3. DONNÉES GÉNÉRALES

SUR LES FONDS PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE



3.1

Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

A l'écoute des besoins de ses sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, la responsabilité de Crédit Mutuel Asset Management est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liées au développement durable et favorisant le financement des activités de demain.

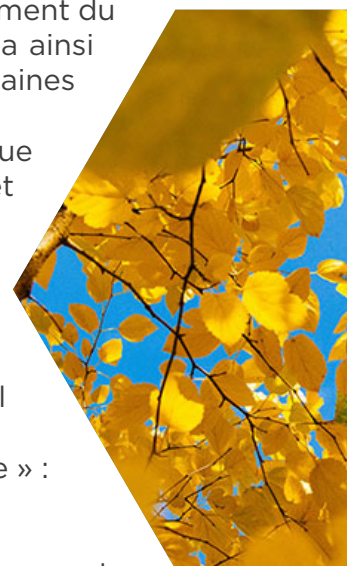
« Donner du sens à nos investissements » est aujourd'hui une priorité pour nos clients et nous mettons tout en œuvre, conformément aux nouvelles réglementations européennes, pour proposer une gamme diversifiée de produits répondant au plus près à leurs besoins et leur permettant de contribuer au financement de solutions vertueuses pour une transition climatique, écologique et équitable pour tous les citoyens.

Crédit Mutuel Asset Management a la conviction que la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) permet d'appréhender des risques et opportunités qui n'auraient peut-être pas pu être identifiés avec une seule vision financière. C'est pourquoi Crédit Mutuel Asset Management a l'ambition d'intégrer pleinement les questions ESG dans les analyses des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

Nos fonds ISR ont vocation à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en termes de critères ESG indépendamment du secteur d'activité afin de réduire les risques dans ces domaines, d'encourager les bonnes pratiques des émetteurs et d'obtenir une évaluation ESG moyenne élevée. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe. Crédit Mutuel Asset Management a ainsi pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les domaines suivants :

- E « Environnement » : Démarche environnementale de l'entreprise, Politique carbone, Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité et conception et cycle de vie des produits et services.
- S « Social » : Respect de l'individu et non-discrimination, Politique de ressources humaines et Hygiène & sécurité.
- ES « Economie et sociétal » : Intégration de la chaîne de valeur, Relations avec la communauté économique et la société civile.
- G « Gouvernance » : Organisation de l'entreprise, Fonctionnement du conseil d'administration et Droits de vote.
- D « Engagement de l'entreprise pour la démarche socialement responsable » : Implication des équipes et pilotage de la démarche RSE.

De plus, Crédit Mutuel Asset Management met en œuvre une politique d'engagement et de dialogue avec les émetteurs ainsi que de vote en assemblée générale, deux leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en cas de controverses.



Enfin, sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2°C. Signataire de l'Appel de Paris sur le climat et des Green Bonds Principles, la société s'est fixée des objectifs de décarbonation exigeants comme la diminution de 33% de l'empreinte carbone des portefeuilles d'ici 2030 et la neutralité carbone à horizon 2050.

Crédit Mutuel Asset Management s'engage également sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles du Groupe.

L'implication de Crédit Mutuel AM dans la démarche d'investissement responsable et ses diverses politiques sont présentées dans la rubrique « Finance Responsable » du site Internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/finance-responsable/index.html>

3.2

Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

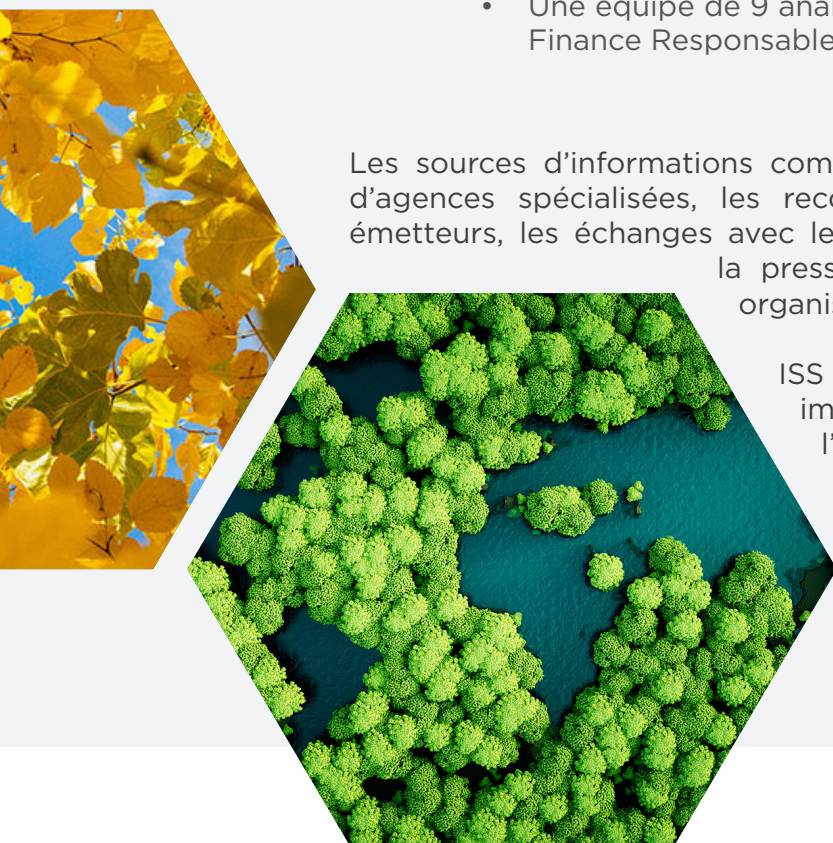
La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire qui s'appuie sur :

- Une base propriétaire alimentée par les données de deux prestataires de données externes (Sustainalytics et ISS ESG)
- Une équipe de 9 analystes extra-financiers composant le pôle Finance Responsable et Durable.

Les sources d'informations complémentaires sont les analyses brokers ou d'agences spécialisées, les recommandations AFG, les publications des émetteurs, les échanges avec les entreprises, le CDP, l'agence Bloomberg, la presse spécialisée, les rapports des ONG, des organisations syndicales...

ISS ESG est également utilisé pour le suivi des impacts environnementaux et le calcul de l'empreinte carbone des émetteurs.

Enfin, l'utilisation d'ISS Gouvernance pour l'analyse et l'exercice des votes, au travers de notre politique de vote, complète nos moyens externes.



3.3

Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

La prise en compte de critères extra-financiers repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire. Le modèle « entreprises » est conçu autour d'une méthodologie dédiée, structurée autour de plus de 110 indicateurs couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat. Les indicateurs sont regroupés en 14 catégories, elles-mêmes regroupées en 5 piliers indépendants et complémentaires :

PILIER E **ENVIRONNEMENT**

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

PILIER S **SOCIAL**

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité
- Formation

PILIER G **GOVERNANCE**

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

PILIER ES **ÉCONOMIE & SOCIÉTAL**

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

PILIER D **ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHÉ SOCIALEMENT RESPONSABLE**

- Pilotage de la démarche de l'entreprise
- Implication des équipes

La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité.

Une analyse qualitative, notamment fondée sur le dialogue avec les dirigeants des entreprises, est conduite en interne par l'équipe d'experts sur les sujets ESG et complète l'analyse quantitative de l'outil propriétaire. Cette approche vise à évaluer en tendance, a minima sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant notre démarche.

La méthodologie est présentée de façon détaillée dans la politique d'investissement responsable :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM//telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>

3.4

Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Les principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte dans les OPC sont présentés dans la politique climat :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

La gestion des risques et opportunités liés au changement climatique est présentée dans le rapport article 29 :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/telechargements/pdf/article-29-cmam.pdf>

3.5

Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Le modèle d'analyse propriétaire tel que décrit ci-dessus conduit à attribuer à chaque émetteur un score global puis à classer les émetteurs selon 5 groupes distincts au regard de leur performance extra-financière :

CLASSIFICATION	DESCRIPTIF	COULEUR
1 = NÉGATIF	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	
2 = PEU IMPLIQUÉ	Plus indifférent qu'opposant	
3 = ADMINISTRATIF NEUTRE	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	
4 = ENGAGÉ	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	
5 = TRÈS ENGAGÉ	Pertinence réelle	

La méthodologie est présentée de façon détaillée dans la politique d'investissement responsable :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM//telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>

La méthodologie de notation est passée en revue tous les ans pour vérifier sa pertinence au regard des évolutions réglementaires, des tendances de marché et des enjeux ESG émergents. Ainsi, au premier trimestre 2023, de nouveaux sous-indicateurs ont été intégrés et les pondérations sectorielles ont été affinées afin de mieux refléter les enjeux ESG auxquels les émetteurs sont confrontés et afin de se conformer au plus près aux nouvelles réglementations.

3.6

À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La mise à jour des notations dans notre outil de notation propriétaire est quotidienne.

Un suivi des controverses majeures est intégré au sein de ce dispositif ; celui-ci peut être un outil d'exclusion et contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial exigé par le label ISR.

Les controverses sont évaluées et classées, selon leur sévérité, avec les codes « rouge » en exclusion, « orange » en vigilance et « vert » en acceptation. La règle générale est l'exclusion des sociétés portant une controverse classée « rouge ».

A chaque survenance d'une controverse classée rouge, le Comité d'exclusion se réunit pour confirmer ou non sa classification et statue sur la validation de la controverse, sur la base de l'analyse produite par l'équipe ESG.

Les éléments pris en compte pour leur évaluation sont le nombre de controverses, leur gravité, leur répétition et la gestion de celles-ci notamment en termes d'impacts financiers (par exemple une amende record représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires est un élément matériel de risque financier et de réputation).

Une série de contrôles de premier niveau (C1N) au sein des gestions est prévue pour s'assurer du respect des valeurs interdites à l'instar des politiques sectorielles, de même qu'une tâche de deuxième niveau (C2N) sur le suivi post-trade et le respect du process par la Direction des Risques.



4. PROCESSUS DE GESTION



4.1

Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les règles de sélectivité pour les fonds ISR se basent sur le modèle d'analyse extra-financière présenté ci-dessus afin notamment de répondre aux exigences encadrées par le Label d'Etat ISR d'exclure un minimum de 20% de l'univers d'investissement initial. Pour ce faire, les fonds se concentrent sur les émetteurs bénéficiant des meilleures évaluations et appartenant aux 2 premiers des 5 niveaux d'engagement ESG comme défini sur le tableau ci-dessus (Très engagé et Engagé) ainsi que sur la catégorie 3 (Neutre) considérée comme un vivier d'émetteurs sous surveillance des experts ESG.

Enfin pour répondre aux standards du label, les portefeuilles doivent avoir un taux de couverture ESG d'au moins 90% et obtenir, sur au moins deux indicateurs ESG et Droits Humains, un meilleur résultat que leur indice de référence ou leur univers de départ.

4.2

Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La construction du portefeuille intègre les critères en question à travers :

- les exclusions d'émetteurs en application de la politique sectorielle charbon
- les mesures de gaz à effet de serre disponibles pour chaque émetteur qui visent à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement, l'exposition du portefeuille à la transition climatique

Ces critères sont détaillés dans la politique climat :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/Politique-Climat-CMAM.pdf>

4.3

Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre des règles ISR, les fonds ne peuvent détenir que 10% maximum d'émetteurs non notés.

4.4

Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le process d'évaluation en place depuis 2020 a été mis à jour au premier trimestre 2023. De nouveaux sous-indicateurs ont été intégrés et les pondérations sectorielles ont été affinées afin de mieux refléter les enjeux ESG auxquels les émetteurs sont confrontés et afin de se conformer au plus près aux nouvelles réglementations.

4.5

Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds Social Active Dynamique Solidaire, Social Active Equilibre Solidaire, Social Active Obli Solidaire et Social Active Tempéré Solidaire, CM-AM Solidaire Tempéré ISR et Convergence Solidaire Tempéré peuvent investir 5 à 10% de l'actif dans des organismes solidaires.

4.6

Les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le tableau ci-dessous précise les autorisations en matière de prêt/emprunt de titres indiquées dans les prospectus/règlements des OPC. A noter que dans les OPC de taux, les titres empruntés étant des titres de taux conformément à l'objectif du fonds, il n'y a pas de vote à exercer. Pour les actions, le droit de vote devant être exercé strictement dans l'intérêt des porteurs de parts, les titres ne font pas, sauf exception dûment justifiée, l'objet de prêt en période d'Assemblée Générale. Les règles de sélection des contreparties avec lesquelles les opérations seraient passées n'intègrent pas les critères ESG.

NOM DE L'OPC	Prêt/emprunt de titres	NOM DE L'OPC	Prêt/emprunt de titres
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE *	OUI	CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B *	NON
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE *	OUI	CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE *	NON
CM-AM AVENIR MONETAIRE *	OUI	CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A *	NON
CM-AM CASH ISR	OUI	CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B *	NON
CM-AM CONVERTIBLES EURO	NON	CM-AM PIERRE	NON
CM-AM CONVICTIONS EURO	NON	CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	NON
CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE *	NON	CM-AM SELECTION USA SRI	OUI
CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE *	NON	CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	NON
CM-AM EPARGNE MONETAIRE *	NON	CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR**	OUI
CM-AM EURO EQUITIES	OUI	CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	NON
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	OUI	CM-AM STRATEGIE EUROPE GROWTH*	NON
CM-AM EUROPE GROWTH	OUI	CM-AM STRATEGIE GLOBAL LEADERS *	NON
CM-AM EUROPE VALUE	NON	CM-AM SUSTAINABLE PLANET	NON
CM-AM FERTILE ACTIONS EURO *	NON	CM-AM USA SRI HEDGED	OUI
CM-AM FERTILE ACTIONS FRANCE *	NON	COMA FONDS *	NON
CM-AM FERTILE MONETAIRE *	NON	CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE *	NON
CM-AM FLEXIBLE EURO	NON	SCARA *	NON
CM-AM FRANCE	OUI	SOCIAL ACTIVE ACTIONS *	NON
CM-AM GLOBAL CITY ZEN	OUI	SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE *	NON
CM-AM GLOBAL LEADERS	NON	SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE *	NON
CM-AM GLOBAL SELECTION SRI	NON	SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE *	NON
CM-AM HUMAN CARE	OUI	SOCIAL ACTIVE MONETAIRE *	NON
CM-AM MONE ISR	OUI	SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE *	NON
CM-AM OBLI CORPO ISR	OUI	SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS *	NON
CM-AM OBLIGATIONS ISR	NON	SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE *	NON
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A *	NON		

(*) FCPE Fond Commun de Placement Entreprise / (**) FIVG Fond d'investissement à vocation générale / Les autres OPC sont tous des OPCVM.

4.7

Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le tableau ci-dessous présente la nature des instruments dérivés utilisés, leurs objectifs et limites d'exposition comme indiqué dans les prospectus/règlement des fonds.

L'utilisation de produits dérivés est temporaire et sans impact sur le profil ESG des fonds. Elle se fait dans l'intérêt des porteurs de parts puisque ces instruments permettent de protéger le portefeuille en cas de situations défavorables de marché ou de faire face rapidement à des souscriptions / rachats importants.

Dans le cas des dérivés mono-sous-jacent dont le titre est pris en compte en transparence dans les critères quantitatifs du label ainsi que pour les dérivés sur indice transparisé ou ayant démontré un niveau de significativité en ligne avec les normes quantitatives du label ISR, l'utilisation à titre d'exposition est limitée à 12 mois. Dans les autres cas, l'utilisation d'un instrument dérivé à titre d'exposition est limitée à 1 mois.

Par ailleurs, les fonds ne peuvent détenir de position courte sur un titre sélectionné comme ESG.

NOM DE L'OPC	NATURE	OBJECTIFS	LIMITES
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM AVENIR MONETAIRE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM CASH ISR	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque de change, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM CONVERTIBLES EURO	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 100% maximum de l'actif net
CM-AM CONVICTIONS EURO	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM EPARGNE MONETAIRE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM EURO EQUITIES	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net

SUITE >

... SUITE

NOM DE L'OPC	NATURE	OBJECTIFS	LIMITES
CM-AM EUROPE GROWTH	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM EUROPE VALUE	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM FERTILE ACTIONS EURO *	N/A	N/A	N/A
CM-AM FERTILE ACTIONS FRANCE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM FERTILE MONETAIRE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM FLEXIBLE EURO	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM FRANCE	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM GLOBAL CITY ZEN	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM GLOBAL LEADERS	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM GLOBAL SELECTION SRI	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels	Couverture du risque actions et de change	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM HUMAN CARE	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change et de taux	Surexposition globale de 20% maximum de l'actif net
CM-AM MONE ISR	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture du risque de change, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM OBLI CORPO ISR	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille

... SUITE

... SUITE

NOM DE L'OPC	NATURE	OBJECTIFS	LIMITES
CM-AM OBLIGATIONS ISR	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A *	N/A	N/A	N/A
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B *	N/A	N/A	N/A
CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE *	N/A	N/A	N/A
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A *	N/A	N/A	N/A
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B *	N/A	N/A	N/A
CM-AM PIERRE	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Surexposition globale de 10% maximum de l'actif net
CM-AM SELECTION USA SRI	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels	Couverture du risque actions et de change	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de change, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR**	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions, de crédit et de taux	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	N/A	N/A	N/A
CM-AM STRATEGIE EUROPE GROWTH*	N/A	N/A	N/A
CM-AM STRATEGIE GLOBAL LEADERS *	N/A	N/A	N/A

... SUITE

NOM DE L'OPC	NATURE	OBJECTIFS	LIMITES
CM-AM SUSTAINABLE PLANET	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés	Couverture et/ou exposition au risque actions	Pas de surexposition du portefeuille
CM-AM USA SRI HEDGED	Contrats financiers à terme ferme ou optionnels	Couverture du risque de change	Pas de surexposition du portefeuille
COMA FONDS *	N/A	N/A	N/A
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE *	N/A	N/A	N/A
SCARA *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE ACTIONS *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS *	N/A	N/A	N/A
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE *	N/A	N/A	N/A

(*) FCPE Fond Commun de Placement Entreprise / (**) FIVG Fond d'investissement à vocation générale / Les autres OPC sont tous des OPCVM.



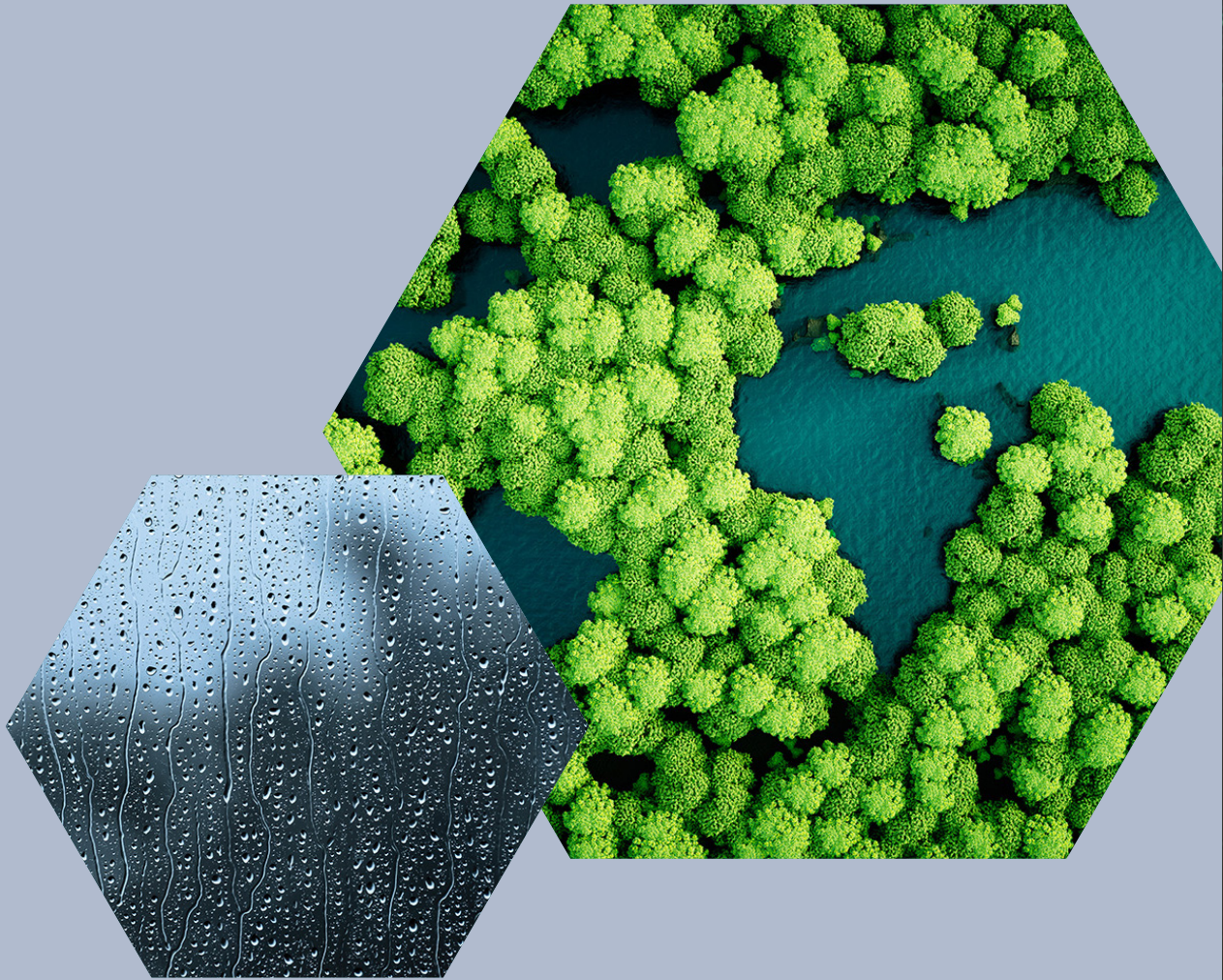
4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les FCPE Social Active sont tous investis dans des OPC, et peuvent l'être à hauteur de 100% de par leur nature de fonds nourriciers et de fonds de fonds. Les fonds maîtres ou cibles étant labellisés ISR, la cohérence avec la politique d'investissement ISR des FCPE Social Active est assurée.

CM-AM Sélection Responsable ISR et son nourricier CM-AM Perspective Conviction Europe sont des fonds de fonds et mettent en œuvre une stratégie ISR par la sélection d'OPC. A fin décembre 2023, ils sont investis à plus de 90% dans des OPC labellisés ISR.

Tous les autres OPC ne peuvent détenir plus de 10% de leur actif net en OPC. Il n'y a donc pas d'impact significatif sur leur qualité ESG.

5. CONTRÔLES ESG



Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Dans le cadre de la labellisation ISR, le dispositif de contrôle a été adapté afin de prendre en compte les contraintes ESG définies. Celui-ci s'articule autour de la mise en place de contrôles de 1er niveau au sein de la gestion appliquant les critères ESG.

Par ailleurs, des contrôles de second niveau sont réalisés au sein de la Direction des Risques. Des contraintes du label ISR s'avèrent intégrées au processus de contrôle des ratios réglementaires.

Les contrôles effectués sont présentés en partie 3 de la Politique d'intégration des risques de durabilité (SFDR article 3).

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/actualites/actualites-sfdr/pdf-sfdr-article-3.html>

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG



6.1

Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

Au 31 décembre 2023, la qualité ESG des OPC concernés est évaluée entre 5.8 et 7.0 selon les fonds, ce qui correspond à la classe 4 (acteurs engagés) et 5 (acteurs très engagés) sur 5.

L'évaluation ESG est communiquée dans le Code de transparence annuellement et dans les reportings mensuels des OPC ISR publiés sur le site.

NOM DE L'OPC	Évaluation ESG	Classe ESG
CM-AM AVENIR ACTIONS EUROPE *	6.8	4
CM-AM AVENIR ACTIONS FRANCE *	6.7	4
CM-AM AVENIR MONETAIRE *	6.4	4
CM-AM CASH ISR	6.4	4
CM-AM CONVERTIBLES EURO	6.6	4
CM-AM CONVICTIONS EURO	6.7	4
CM-AM EPARGNE ACTIONS EUROPE *	6.8	4
CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE *	6.7	4
CM-AM EPARGNE MONETAIRE *	6.4	4
CM-AM EURO EQUITIES	6.8	4
CM-AM EUROPE DIVIDENDES	6.7	4
CM-AM EUROPE GROWTH	6.5	4
CM-AM EUROPE VALUE	6.8	4
CM-AM FERTILE ACTIONS EURO *	6.8	4
CM-AM FERTILE ACTIONS FRANCE *	6.7	4
CM-AM FERTILE MONETAIRE *	6.4	4
CM-AM FLEXIBLE EURO	6.7	4
CM-AM FRANCE	6.7	4
CM-AM GLOBAL CITY ZEN	5.9	4
CM-AM GLOBAL LEADERS	6.2	4
CM-AM GLOBAL SELECTION SRI	6.1	4
CM-AM HUMAN CARE	6.2	4
CM-AM MONE ISR	6.3	4
CM-AM OBLI CORPO ISR	6.6	4

... SUITE

... SUITE

NOM DE L'OPC	Évaluation ESG	Classe ESG
CM-AM OBLIGATIONS ISR	6.5	4
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE A *	6.8	4
CM-AM PERSPECTIVE ACTIONS EUROPE B *	6.8	4
CM-AM PERSPECTIVE CONVICTION EUROPE *	6.6	4
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A *	6.4	4
CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B *	6.4	4
CM-AM PIERRE	6.2	4
CM-AM SELECTION RESPONSABLE ISR	6.6	4
CM-AM SELECTION USA SRI	5.9	4
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	5.9	4
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR**	6.7	4
CM-AM STRATEGIE ENVIRONNEMENT*	7.0	5
CM-AM STRATEGIE EUROPE GROWTH*	6.5	4
CM-AM STRATEGIE GLOBAL LEADERS *	5.8	4
CM-AM SUSTAINABLE PLANET	7.0	5
CM-AM USA SRI HEDGED	5.9	4
COMA FONDS *	6.4	4
CONVERGENCE SOLIDAIRE TEMPERE *	6.7	4
SCARA *	6.4	4
SOCIAL ACTIVE ACTIONS *	6.9	4
SOCIAL ACTIVE DIVERSIFIE *	6.7	4
SOCIAL ACTIVE DYNAMIQUE SOLIDAIRE *	6.9	5
SOCIAL ACTIVE EQUILIBRE SOLIDAIRE *	6.7	4
SOCIAL ACTIVE MONETAIRE *	6.3	4
SOCIAL ACTIVE OBLI SOLIDAIRE *	6.5	4
SOCIAL ACTIVE OBLIGATIONS *	6.5	4
SOCIAL ACTIVE TEMPERE SOLIDAIRE *	6.7	4

(*) FCPE Fond Commun de Placement Entreprise / (**) FIVG Fond d'investissement à vocation générale / Les autres OPC sont tous des OPCVM.



6.2

Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

La philosophie des fonds labellisés ISR chez Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur le suivi d'indicateurs liés aux principaux objectifs ESG tels que la limitation des émissions carbone, l'égalité homme-femme, la juste rémunération des dirigeants et le respect des droits humains.

Les indicateurs d'impact actuellement utilisés sont, selon les OPC :

- L'empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions en tonnes de CO2 par millions d'euros investis, pour les scopes 1 et 2 (liées à la fabrication du produit) et une partie du scope 3 (fournisseurs de premier tiers).
- L'intensité carbone, c'est-à-dire les émissions en tonnes de CO2 ramenées au Chiffres d'affaires pour les entreprises ou au PIB pour les pays,
- Le ratio d'équité, qui est le rapport entre salaire de la Direction générale et le salaire médian des employés
- L'écart de rémunération hommes/femmes
- Le pourcentage de femmes au Conseil d'administration
- La politique de protection des lanceurs d'alerte
- Le nombre de controverses graves relatives aux Droits Humains.
- L'existence d'une politique Droits Humains

Dans le cas particulier de la multigestion (CM-AM Sélection Responsable ISR et son nourricier CM-AM Perspective Conviction Europe), la philosophie ESG s'appuie sur une sélection minimale de 90 % de fonds bénéficiant du label ISR. L'indicateur d'impact suivi est donc le pourcentage de fonds ayant le label ISR.

Ces indicateurs sont calculés et publiés mensuellement dans les reportings des OPC ISR, disponibles sur le site : <https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

6.3

Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

En complément des politiques spécifiques déjà mentionnées, pour chaque OPC les supports d'information disponibles sur le site sont :

- Le DICI
- Le reporting mensuel
- Le rapport annuel
- Le code de transparence

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

6.4

La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les résultats de la politique de vote sont publiés sur le site :

<https://vds.issgovernance.com/vds/#/MzczNQ==>

Le rapport de vote est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/rapport-de-vote.pdf>

Le rapport d'engagement est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/rapport-engagement.pdf>





Retrouvez-nous sur
www.creditmutuel-am.eu

Crédit Mutuel Asset Management
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Société anonyme au capital de 3 871 680 €
Société de gestion de portefeuille – SGP
N° d'agrément AMF : GP 97-138
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg
RCS Paris 388 555 021
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021
Code APE 6630 Z

FÉVRIER 2024

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

